



CONVENTION SUR
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/2/3/Add.1
9 octobre 1995

FRANCAIS
Original : Anglais

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Deuxième réunion
Jakarta, 6-17 novembre 1995

ADDITIF AU PROJET DE BUDGET DE LA CONVENTION POUR 1996-1997

I. INTRODUCTION

1. Comme indiqué dans le projet de budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/2/3), la Conférence des Parties doit, avant d'adopter le budget, examiner les incidences financières survenant après la publication du projet de budget¹ (voir paragraphe 9). Dans le présent additif au projet de budget initial, sont exposées les incidences financières : i) des recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui a tenu sa première réunion à Paris du 4 au 8 septembre 1995; ii) des recommandations du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention de risques biotechnologiques, qui s'est réuni à Madrid du 24 au 28 juillet 1995; et iii) des recommandations concrètes et chiffrées relatives à la mise en place du mécanisme de centre d'échange, comme demandé par la Conférence des Parties à sa première réunion² et indiqué dans le document UNEP/CBD/COP/2/6.

2. Dans la présente note, on indique, en les justifiant, les ressources additionnelles requises et on présente, sous forme de tableaux en annexe, les incidences sur le budget global.

¹ Conformément à la règle des 90 jours énoncés dans le règlement financier, le projet de budget devait être distribué avant la réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques, tenue à Madrid du 24 au 28 juillet 1995, et celle de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques, tenue à Paris du 4 au 8 septembre 1995, et avant la mise au point définitive des recommandations complètes et chiffrées relatives à la création du mécanisme de centre d'échange.

II. INCIDENCES FINANCIERES DES RECOMMANDATIONS DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE**A. Rapports nationaux et Perspectives mondiales
en matière de diversité biologique**

3. Dans sa recommandation I/6 adoptée à sa première réunion, l'Organe subsidiaire a proposé que la Conférence des Parties envisage de demander au Secrétariat d'établir un rapport périodique sur la diversité biologique (Perspectives mondiales en matière de diversité biologique). A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties examinera également la forme et la fréquence des rapports nationaux devant être présentés par les Parties. L'Organe subsidiaire a fait valoir qu'un des principaux volets des Perspectives mondiales en matière de diversité biologique sera "un résumé de l'application de la Convention sur la diversité biologique au niveau national établi sur la base des renseignements contenus dans les rapports nationaux devant être présentés par les Parties en vertu de l'article 26 de la Convention."

4. Dans le budget initial avait été inscrit un poste d'administrateur de programme chargé des rapports nationaux à compter de 1997. Au vu de la recommandation de l'Organe subsidiaire, la Conférence des Parties jugera peut-être utile d'envisager d'approuver la création immédiate d'un poste aux fins des rapports nationaux. La création d'un poste d'administrateur de programme du niveau P3/P4 se traduirait par un accroissement de 119 000 dollars du budget initial.

5. Les Perspectives mondiales en matière de diversité biologique pourraient se révéler une source importante d'informations en vue de l'application de la Convention et de la réalisation de ses objectifs. La création d'un poste d'administrateur de programme du niveau P4/P5 chargé des Perspectives mondiales se traduirait par une augmentation de 142 000 dollars du budget initial. On propose que ce poste soit créer en 1996 pour permettre au Secrétariat de commencer l'élaboration des Perspectives, de façon que le premier rapport soit publié en 1997 au moment où se tiendra la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21.

6. Il est peu probable que les autres dépenses (gestion de l'information et communication, dépenses communes, matériel ou divers) augmentent sensiblement en 1996. Toutefois, en 1997, on fera vraisemblablement face à d'importantes dépenses pour la production des Perspectives mondiales (édition, mise en page, impression et reliure, publicité, distribution). Si la Conférence des Parties approuve les Perspectives mondiales, le Secrétariat étudiera la possibilité d'une copublication de manière à réduire les coûts en 1997. Le projet de budget pour 1997 prévoit une augmentation de 80 000 dollars par rapport au budget initial compte tenu des coûts de publication. Ce chiffre pourrait être révisé avant 1997 en fonction des résultats de l'étude menée par le Secrétariat.

B. Transfert de technologie

7. Dans sa recommandation I/4, l'Organe subsidiaire propose que la Conférence des Parties demande au Secrétaire exécutif d'établir, à l'intention de l'Organe subsidiaire pour examen à sa deuxième réunion, un document d'information où seront exposées les principales questions prioritaires et des propositions spécifiques concernant le transfert de technologie. Pour faciliter la réalisation de cette tâche, le Secrétaire exécutif pourrait mettre en place un groupe de liaison, conformément à la recommandation relative au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire.

8. Bien que le groupe de liaison soit en mesure d'accomplir l'essentiel de sa mission sans la tenue de réunions, il serait bon de tenir une réunion au milieu de l'année 1996 pour arrêter la version finale du document d'information qui sera présenté à l'Organe subsidiaire à sa deuxième réunion. A cet égard, le coût du service technique et des communications s'élèverait à 20 000 dollars.

C. Groupe spécial d'experts sur la diversité biologique marine et côtière

9. Dans sa recommandation I/8, l'Organe subsidiaire propose la création d'un groupe spécial d'experts sur la diversité biologique marine et côtière. Ce groupe d'experts serait créé pour une période de trois ans et présenterait un rapport chaque année. Il serait chargé de donner des conseils sur les questions d'actualité et devrait immédiatement étudier les questions suivantes :

- i) Lacunes des connaissances actuelles en matière de répartition et d'abondance de la diversité biologique marine et côtière;
- ii) Besoins particuliers en la matière dans le double contexte de l'atténuation des dangers qui menacent la diversité biologique et du transfert de technologie;
- iii) Liens entre l'état de la diversité biologique marine et côtière, la gestion des bassins hydrographiques et la pollution causée par les navires;
- iv) Prise en considération des travaux entrepris par des organes scientifiques en vertu d'autres accords ou programmes internationaux traitant de la diversité biologique marine et côtière.

10. Le budget de ce groupe d'experts alourdirait de 22 500 dollars le budget initial, somme qui représente le coût du service technique d'une réunion de cinq jours en 1996. Une somme de 75 000 dollars serait nécessaire pour les frais de voyage de 15 participants, à supposer que la réunion se tienne au siège du Secrétariat (il n'y aurait donc pas de frais de voyage pour le personnel du Secrétariat).

III. INCIDENCES FINANCIERES DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

11. Le Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques a souligné la nécessité impérieuse de se pencher sur la question des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui pourraient avoir des effets négatifs sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Même si le mandat précis n'a pas été arrêté par le Groupe d'experts, la Conférence des Parties pourrait se fonder sur ses recommandations pour mettre en place un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'étudier le paragraphe 3 de l'article 19 de la Convention. Si un tel groupe est créé et qu'il doit se réunir pendant trois jours en 1996, il faudra ajouter une somme de 455 000 dollars au projet de budget initial³, à supposer que la réunion se tiennent au siège du Secrétariat. La somme totale se répartit comme suit :

- Frais de voyage des représentants des Parties qui figurent parmi les pays les moins avancés : 175 000 dollars
- Service technique, documentation, traduction et interprétation : 270 000 dollars.

IV. INCIDENCES FINANCIERES DE LA MISE EN PLACE DU MECANISME DE CENTRE D'ECHANGE

12. A sa première réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de présenter des recommandations concrètes et chiffrées pour aider la Conférence des Parties à mettre en place le mécanisme de centre d'échange. Ces recommandations portent sur l'organisation de stages de formation et la fourniture de matériel et d'accessoires. Les stages de formation sont destinés à aider les pays en développement à acquérir les instruments, techniques et connaissances nécessaires à l'élaboration de stratégies, de plans et de programmes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques. Une somme additionnelle de 190 000 dollars est nécessaire pour l'élaboration et l'expérimentation d'un programme de formation autonome, comprenant des modules de formation, du matériel didactique et audio-visuel, des instructions pour les formateurs et des procédures d'évaluation, ainsi que pour l'organisation de dix stages sous-régionaux devant se tenir en Afrique, en Asie, en Europe orientale, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

³ Une réunion de trois jours représente le coût minimum de la mise en oeuvre de la recommandation du Groupe d'experts. Une réunion de cinq jours coûterait 470 000 et une réunion de deux semaines 957 000 dollars. Si l'on prévoit plus d'une réunion, ces chiffres devront être ajustés en conséquence.

13. Une somme additionnelle de 100 000 dollars (équipements, fournitures et accessoires) serait nécessaire pour financer l'élaboration et l'expérimentation d'un système d'information basé sur le logiciel Windows, dont le mécanisme de centre d'échange et tous les correspondants nationaux se serviraient pour échanger des informations pertinentes qui pourraient se révéler essentielles à l'application des dispositions de la Convention. Il comprendra un système de recherche facile d'utilisation et basé sur le logiciel Windows, qui permettra aux correspondants nationaux d'avoir rapidement accès aux données et informations comparées nécessaires à l'application de la Convention ou à l'établissement de rapports.

V. AUTRES CHANGEMENTS

14. Dans le budget initial, on avait prévu deux postes, l'un pour un spécialiste d'écologie marine et l'autre pour un spécialiste de la biologie agricole. Cependant, le budget ne contenait pas les crédits nécessaires à ces deux postes car on pensait qu'ils seraient fournis par l'UNESCO et la FAO, respectivement. Etant donné la recommandation de l'Organe subsidiaire tendant à ce que soit créé un groupe d'experts sur la diversité biologique marine et côtière et sur la diversité biologique agricole, il est impératif que ces deux spécialistes entrent en fonctions le plus rapidement possible. En attendant les décisions de l'UNESCO et de la FAO, on propose que soient prévues dans le budget les incidences financières de la création de ces deux postes. Pour chaque poste, il faudrait inscrire une somme additionnelle de 142 000 dollars au budget initial.

15. Eu égard au nombre accru de réunions envisagées au titre de la Convention (groupe d'experts de l'Organe subsidiaire, groupe de travail sur la prévention des risques biotechnologiques), on propose la création d'un poste d'administrateur chargé des conférences au niveau P2 pour aider à la préparation et à l'organisation de ces réunions. Ce fonctionnaire serait également chargé d'assurer la liaison avec les institutions qui offrent des services de conférence. La création de ce poste se traduira par une augmentation de 96 000 dollars du budget initial.

16. Le Secrétariat en est à sa phase initiale de croissance et a besoin, pour réussir, d'une bibliothèque convenablement équipée et bien gérée. Il faudrait donc un bibliothécaire qualifié qui veillera à ce que les acquisitions et les systèmes de la bibliothèque soient mis en place et gérés comme il se doit. La création d'un poste de niveau P2/P3 représente une dépense supplémentaire de 96 000 dollars.

17. Par souci d'économie, on avait prévu dans le budget initial des crédits pour du matériel de photocopie, qui permettrait au Secrétariat de produire lui-même ses documents. Etant donné la forte demande de documents tout au long de l'année, il convient de recruter un commis qui sera chargé de la reproduction et de la distribution des documents. La création d'un tel poste au niveau G2/G3 nécessiterait une somme de 63 000 dollars en sus du budget initial.

PROJET DE BUDGET REVISE DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR 1996 ET 1997 (*1)
(EN MILLIERS DE DOLLARS E.-U.)

ELEMENTS		1996	1997
1.	DIRECTION ET GESTION		
	Secrétaire exécutif D-2	190	200
	Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds P-4 (*2)	0	0
	Assistant spécial du Secrétaire exécutif P-2/3	96	101
	Assistant administratif G-6	105	111
	Secrétaire de direction G-5/G-6	90	95
	Commis G-3/G-4	78	82
	Total partiel 1	559	588

2.	GESTION ET ACTIVITES INTERGOUVERNEMENTALES		
	Administrateur général D-1	176	185
	Administrateur de programme P-3/4 - Rapports nationaux	119	125
	Fonctionnaire des conférences P-2	96	101
	Secrétaire G-4/G-5	84	88
	Consultants	21	22
	Appui aux activités nationales pour l'application de la Convention	70	74
	Organisation de la réunion de la Conférence des Parties (6 langues, 10 jours, 2 groupes de travail) (*3)	957	1 005
	Déplacement des représentants des pays les moins avancés pour participer à la réunion de la Conférence des Parties (48 représentants, 10 jours)	270	284
	Déplacement du Bureau de la Conférence (10 personnes, 4 jours de réunion une fois par an)	42	44
	Total partiel 2	1 835	1 928

2.	MECANISME DE FINANCEMENT		
	Administrateur de programme - Instruments financiers P-4/5	142	149
	Secrétaire G-3/G-4	78	82
	Consultants	50	53
	Total partiel 2.1	270	284

2.2	AVIS ET APPUI JURIDIQUES		
	Administrateur de programme-juriste P-4/5	142	149
	Secrétaire G-4/G-5	84	88
	Appui/consultants	80	84
	Total partiel 2.2	306	321

ELEMENTS		1996	1997
3.	QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES		
	Administrateur général D-1	176	185
	Administrateur de programme P-4/5 - Biotechnologie	142	149
	Administrateur de programme P-4/5 - Economie	142	149
	Administrateur de programme P-4/5 (*3) - Diversité biologique agricole	142	149
	Administrateur de programme P-4/5 (*4) - Biologie marine	142	149
	Administrateur de programme P-4/5 - Ecosystèmes terrestres	142	149
	Administrateur de programme P-3/4 - Rapports internationaux (Perspectives mondiales en matière de diversité biologique (*4))	142	149
	Secrétaire G-4/G-5	84	88
	Secrétaire G-3/G-4	78	82
	Secrétaire G-3/G-4	78	82
	Secrétaire G-3/G-4	78	82
	Organisation de la réunion de l'Organe subsidiaire (5 jours de travail, 1 groupe de travail) (*3)	489	513
	Déplacement des représentants des pays les moins avancés aux réunions de l'Organe subsidiaire (48 représentants, 5 jours de réunion une fois par an)	200	210
	Déplacement du Bureau de l'Organe subsidiaire (10 personnes, 4 jours de réunion une fois par an)	30	32
	Service des réunions des groupes d'experts de l'Organe subsidiaire (un groupe d'experts, cinq jours)	23	24
	Déplacement des membres des groupes d'experts de l'Organe subsidiaire (1 groupe d'experts, 15 personnes, 5 jours)	75	79
	Service et frais de communication du groupe de liaison de l'Organe subsidiaire	20	21
	Service de la réunion sur la prévention des risques biotechnologiques (3 jours) (*6)	270	284
	Frais de voyage des représentants des PMA à la réunion sur la prévention des risques biotechnologiques (48 personnes, 3 jours)	175	184
	Appui/consultants	80	84
	Total partiel 3	2 708	2 844

4.	GESTION DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS		
4.1	ACCES A L'INFORMATION, STOCKAGE ET RECHERCHE DE L'INFORMATION		
	Administrateur de programme - Information P-2/3	96	101
	Bibliothécaire P-2/3	96	101
	Commis G-2/G-4	63	66
	Acquisition d'ouvrages	50	53
	Total partiel 4.1	305	321

4.2	COMMUNICATION		
	Administrateur de programme - Communications P-2/3 (*2)	0	0
	Plan de communications et matériels de promotion, y compris les campagnes d'éducation et d'information	100	105
	Publication des Perspectives mondiales en matière de diversité biologique	0	80
	Total partiel 4.2	100	185
4.3	CENTRE D'ECHANGE		
	Administrateur de programme - Centre d'échange P-4/5	142	149

ELEMENTS		1996	1997
<i>Administrateur de programme - Gestion de l'information P-3/4</i>		119	125
Appui/consultants		70	74
Secrétaire G-3/G-4		78	82
<i>Stages de formation</i>		190	550
<i>Équipement, matériel et fournitures</i>		100	10
Total partiel 4.3		699	990

5.	DEPENSES COMMUNES		
5.1	VOYAGES DU PERSONNEL		
	Voyages	220	231
	Total partiel 5.1	220	231

5.2	MATERIEL		
	Matériel (matériel de bureau, ordinateurs, photocopieuses et imprimantes)	100	20
	Fournitures et équipement	50	53
	Total partiel 5.2	150	73

5.3	LOCAUX		
	Location	0	0
	Services de sécurité	0	0
	Entretien des bâtiments	0	0
	Services divers (gaz, électricité, nettoyage, etc.)	100	105
	Assurance	5	5
	Total partiel 5.3	105	110

5.4	DIVERS		
	Assistance temporaire et heures supplémentaires	100	105
	Communications (téléphone, télécopieur, courrier électronique, etc.)	200	210
	Recrutement et voyages pour entrevue	30	0
	Réaffectation du personnel et déménagement	0	0
	Représentation	20	21
	Divers	5	5
	Total partiel 5.4	355	341
	Total partiel 1 à 5	7 612	8 216

ELEMENTS		1996	1997
6.	IMPREVUS (2 % des totaux partiels 1 à 5)	152	164
	Total partiel 1 à 6	7 764	8 380
7.	DEPENSES D'APPUI ADMINISTRATIF (13 %)	1 009	1 089
8.	BUDGET ADMINISTRATIF DU SECRETARIAT (total partiel 1 à 7)	8 773	9 469

Tous les postes sont en voie de reclassement

- *1 Tous les postes de dépense indiqués en italique traduisent les incidences financières des recommandations de l'Organe subsidiaire et du Groupe d'experts pour la prévention des risques biotechnologiques ainsi que des recommandations relatives au centre d'échange.
- *2 Ce poste devrait être financé par le PNUE.
- *3 Le crédit demandé à ce titre sera ajusté en fonction du lieu des réunions de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire.
- *4 Perspectives mondiales en matière de diversité biologique.
- *5 Le crédit demandé à ce titre sera révisé compte tenu du mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire.
- *6 Sur la base d'un troisième jour de réunion et de six langues

